

PLAN DE COURS

AME-6045 : Cadre institutionnel québécois de l'aménagement

NRC 83032 | Automne 2021

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6 Crédit(s) : 3

Ce cours vise à familiariser l'étudiant aux assises du système de planification de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec, aux défis et aux enjeux en matière de gestion de l'urbanisation et de mise en valeur intégrée des ressources et, surtout, au rôle et à la portée des divers outils en matière de planification, de réglementation et d'intervention directe dans ces domaines.

Veillez prendre note que, sous réserve des consignes de la Direction de la santé publique, de la capacité des salles et de l'attribution des locaux, l'accès à l'enseignement en présentiel pourrait être limité.

Plage horaire

Cours en classe			
lundi	18h30 à 21h20	FAS-082	Du 30 août 2021 au 10 déc. 2021
Sur Internet			
-	00h00 à 00h00		Du 30 août 2021 au 10 déc. 2021

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=133501>

Coordonnées et disponibilités

Nicolas Fontaine

Enseignant

nicolas.fontaine.2@ulaval.ca

Disponibilités

Bonjour ! Je suis disponible pour des rencontres au besoin le lundi avant le cours, à compter de 17h30. Autrement, contactez-moi par courriel et nous pourrions fixer un rendez-vous téléphonique ou par visioconférence.

Soutien technique

Centre de services et de ressources en technopédagogie (CSRT)

Pavillon La Laurentienne, local 0333

(418) 656-2131, poste 408255

Aide@csrt.ulaval.ca

Toutes sessions	
Du lundi au jeudi	08h00 à 20h00
Vendredi	08h00 à 17h00

Plan de cours non officiel

25 août 2021 (20h56)

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
But	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Étudiants vivant une situation de handicap-Demande d'accommodations scolaires	4
Contenu et activités	5
Évaluations et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Examen écrit de mi-session	6
Examen écrit de fin de session	6
Analyse du contenu d'un schéma et d'un plan d'urbanisme	6
Participation en classe	6
Barème de conversion	7
Politique sur le plagiat	7
Gestion des délais	7
Qualité du français	7
Évaluation de l'enseignement	7
Matériel didactique	7
Matériel obligatoire	7
Matériel complémentaire	8
Spécifications technologiques	8
Bibliographie	8
Médiagraphie	8

Plan de cours non officiel
25 août 2021 (20h56)

Description du cours

Introduction

Ce cours vise à familiariser l'étudiant aux assises du système de planification de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec, aux défis et aux enjeux en matière de gestion de l'urbanisation et de mise en valeur intégrée des ressources et, surtout, au rôle et à la portée des divers outils en matière de planification, de réglementation et d'intervention directe dans ces domaines.

Par la loupe du cadre institutionnel, il porte sur les politiques publiques en matière d'aménagement et d'urbanisme au Québec. Au terme du cours, les étudiants devraient être en mesure d'interroger de manière critique la portée de ces outils, leur utilité et leurs limites, et le rôle des aménagistes dans leur élaboration, leur mise en oeuvre et leur transformation.

Ce plan de cours a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il vous informe notamment sur les caractéristiques de base du cours (les objectifs, l'approche pédagogique, etc.), sur les activités d'apprentissage proposées, les modalités d'évaluation et le matériel didactique nécessaire.

Bonne lecture et bon cours!

But

Le but de ce cours est de familiariser les étudiants et étudiantes avec la démarche de prise de décision en urbanisme et de la mettre en relation avec le cadre institutionnel québécois de l'aménagement et de l'urbanisme, et d'en apprécier l'évolution.

Objectifs généraux

Plus spécifiquement, au terme de ce cours, vous serez en mesure :

1. D'extraire les moments clés de la transformation du cadre institutionnel en matière d'aménagement et d'urbanisme au Québec;
2. De comparer les outils d'aménagement et d'urbanisme entre eux;
3. D'argumenter de la pertinence des outils selon les situations;
4. De mettre en relation des choix faits et des choix écartés (les décisions et les non-décisions) dans la pratique de l'aménagement et de l'urbanisme contemporaine.

Veillez vous référer à la section "contenu et activités" pour plus d'information sur les activités d'apprentissage en lien avec ces objectifs.

Approche pédagogique

Le cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation en aménagement du territoire et développement régional (ATDR). Le matériel didactique et la formule utilisés vous permettent d'adopter une démarche d'apprentissage axée sur la collaboration, la communication et le travail individuel. Ces méthodes pédagogiques vous amèneront à gérer votre temps de manière flexible, mais structurée, et ce, afin de respecter le rythme du cours.

Durant ce cours, vous aurez à effectuer des lectures, notamment les publications officielles relatives au cadre institutionnel de l'aménagement au Québec.

Vous aurez également à mettre en pratique vos connaissances dans le cadre de mises en situation et d'analyses de cas, en collaborant avec vos collègues et en effectuant des retours réflexifs. La participation active des étudiantes et des étudiants en classe est fortement valorisée.

Étudiants vivant une situation de handicap-Demande d'accommodations scolaires

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour

ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours de deux premières semaines de cours.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Ressources pour le travail en équipe Détails et fichiers pour le travail en équipe	
Séance 1 - Introduction du cours + survol du cadre institutionnel québécois de l'aménagement	30 août 2021
Séance 2 - Présentation des acteurs et de l'organisation municipale	6 sept. 2021
Séance 3 - Historique + Planification 1 : OGAT	13 sept. 2021
Séance 4 - Planification 2 : Vision stratégique + PMAD + SAD	20 sept. 2021
Séance 5 - Planification 3 : SAD (suite), plan d'urbanisme, PPU + Conférence d'une aménagiste de MRC	27 sept. 2021
Séance 6 - Réglementation normative + atelier PPU	4 oct. 2021
Semaine du 11 oct. - Pas de cours : Action de grâces	11 oct. 2021
Séance 7 - Examen	18 oct. 2021
Semaine du 25 octobre - Semaine de lecture	25 oct. 2021
Séance 8 - Réglementation à caractère discrétionnaire	1 nov. 2021
Séance 9 - Réglementation à caractère discrétionnaire (suite) + autres règlements + régime de contrôle intérimaire	8 nov. 2021
Séance 10 - Conférence d'une urbaniste d'une municipalité locale + Fiscalité municipale et financement de l'aménagement	15 nov. 2021
Séance 11 - Les outils d'intervention directe + participation	22 nov. 2021
Séance 12 - Aménagement et urbanisme en zone agricole + Culture et patrimoine	29 nov. 2021
Séance 13 - Gouvernance de l'eau + milieux humides et hydriques + Synthèse du cours	6 déc. 2021
Séance 14 - Examen final	13 déc. 2021

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen écrit de mi-session	Le 18 oct. 2021 de 18h30 à 21h20	Individuel	30 %
Examen écrit de fin de session	Le 13 déc. 2021 de 18h30 à	Individuel	40 %

	21h20		
Analyse du contenu d'un schéma et d'un plan d'urbanisme	Dû le 8 nov. 2021 à 18h30	En équipe	25 %
Participation en classe	À déterminer	Individuel	5 %

Les évaluations proposées sont en lien avec les objectifs du cours. Elles visent ainsi à mesurer, par le recours à différents modes d'évaluation, si l'étudiant ou l'étudiante comprend l'évolution du cadre institutionnel québécois, s'il peut mettre en lien ce cadre avec le contexte social, politique et économique et s'il peut juger de son influence sur les caractéristiques des différents outils et sur leur application. Les évaluations cherchent à aider les étudiants à développer un regard critique. Elles visent, enfin, à les familiariser avec la démarche de prise de décision en aménagement et urbanisme au Québec.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen écrit de mi-session

Date et lieu :	Le 18 oct. 2021 de 18h30 à 21h20 , FAS-082
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	30 %
Remise de l'évaluation :	FAS-082
Directives de l'évaluation :	Examen individuel, en classe. Questions à choix multiple et à développement court. À livre fermé.

Examen écrit de fin de session

Date et lieu :	Le 13 déc. 2021 de 18h30 à 21h20 , FAS-082
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	40 %
Remise de l'évaluation :	FAS-082
Directives de l'évaluation :	Examen écrit, individuel, en classe, avec questions à choix multiples, court développement et long développement. Porte sur l'ensemble de la matière de la session. Livre ouvert : toute documentation est permise, à l'exception des confrères et consœurs de classe.

Analyse du contenu d'un schéma et d'un plan d'urbanisme

Date de remise :	8 nov. 2021 à 18h30
	Au début du cours du 8 novembre.
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	25 %
Remise de l'évaluation :	FAS-082 (en papier)
Directives de l'évaluation :	Voir le fichier joint.

Participation en classe

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %

Remise de l'évaluation : Tout le long de la session

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	91	100
A	87	90,99
A-	81	86,99
B+	76	80,99
B	71	75,99
B-	68	70,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	65	67,99
C	60	64,99
E	0	59,99

Politique sur le plagiat

Tout étudiant qui commet une infraction au [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval](#) dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 29 à 46 de ce règlement.

Ce règlement s'applique à toutes les activités exigées de l'étudiant dans le cadre de son cours et de son programme d'études. Les conséquences peuvent varier selon la ou les infractions commises. Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#) et le document [Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir](#).

Gestion des délais

Tout travail remis en retard sera attribuer une pénalité de 1 point par jour de retard jusqu'à un maximum de 10 points.

Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant de remettre une évaluation dans les délais prescrits. Dans ce cas, il est de la responsabilité de l'étudiant d'en avvertir la personne assurant l'encadrement le plus tôt possible afin d'arriver à une entente pour une extension ou d'envisager des alternatives.

Si la demande est acceptée, l'étudiant ou l'étudiante ne se verra accorder aucune note jusqu'à l'expiration du délai prescrit.

Qualité du français

En conformité avec la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval, des Dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#), le français utilisé dans vos travaux doit être impeccable. Ainsi, la qualité du français sera évaluée à hauteur de 5 % dans tout travail ou examen. Un membre du personnel enseignant peut refuser de corriger un travail montrant une très mauvaise qualité du français et le retourner à l'étudiant pour qu'il le recommence. Le cas échéant, les pénalités associées au retard de la remise du travail seront assumées par l'étudiante ou l'étudiant selon les critères présentés dans le plan de cours.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne ou transmis par la poste selon le cas. Votre opinion est très importante, car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Guide La Prise de décision en urbanisme

URL : [Guide La Prise de décision en urbanisme](#)

Auteur : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Caron et al.

Date d'accès : 9 janvier 2018

Matériel complémentaire

Les lectures complémentaires sont précisées dans la page dédiée à chaque séance (voir Contenu et Activités).

Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

Logiciels		Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	www.adobe.com	Gratuit

Bibliographie

Médiagraphie

Le cours prend appui sur le **Guide La prise de décision en urbanisme**. Il s'appuie également sur une variété de documents, dont la lecture est suggérée en support aux séances en classe. Des lectures pertinentes sont suggérées pour chaque semaine, sous la rubrique "Contenu et activités" du site.

Voici une liste de lectures complémentaires:

Publications officielles

- [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#) [↗](#) (chapitre A-19.1)
- [Loi sur les compétences municipales](#) [↗](#) (chapitre C-47.1)
- [Code municipal du Québec](#) [↗](#) (chapitre C-27.1)
- [Loi sur l'organisation territoriale municipale](#) [↗](#) (chapitre O-9)

Documents publiés par les ministères et les organismes

- Assemblée nationale du Québec (2011). *Projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*, présenté par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (décembre).
- Blais P., I. Boucher et A. Caron (2012). *L'urbanisme durable : Enjeux, pratiques et outils d'intervention*, ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable », 93 p.
- Caron, A. et P. Blais, (2009). *Les outils d'urbanisme au service quartier durable*, observatoire municipal, juin, 8 p.
- Vivre en ville (2004). *Vers des collectivités viables*. Trousse d'actions.

Articles, livres et chapitres scientifiques

- Beudet, G., J.-P. Meloche et F. Scherrer (2012). *Questions d'urbanisme*, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. Paramètres, 140 pages.
- Breux, S., Collin, J.-P. et E. Négrier (2007). "Political Rescaling and Municipal Cultural Public Policies: A Comparison of France and Québec", *International Journal of Urban and Regional Research*, vol.31, no 1, p.128-145.
- Collin, J.-P. (2002). "La réforme de l'organisation du secteur municipal au Québec: la fin ou le début d'un cycle?". *Organisations et territoires*, vol.11, no 3, p. 5-13.
- Jouve, B. (2003) *La gouvernance urbaine en question*, Elsevier, Paris.
- Gauthier, M., M. Gariépy et M-O. Trépanier (dir). *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme: Planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, ISBN 978-2-7606-2099-5

- Hamel, P.J. (2013). "L'autonomie chimérique des municipalités québécoises", *Relations*, no 768, p.13-15.
- Lacaze, J.-P. (2000). *Renouveler l'urbanisme: Prospective et méthodes*, Paris, Presses nationales de l'École des Ponts et Chaussées, 189 pages.
- Rousseau, D. et G. Vauzeilles (1992). *L'aménagement urbain*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je?", 126 pages.
- Trépanier, M.-O. (1995). "La nouvelle génération des plans stratégiques et des schémas d'aménagement au Québec et ailleurs", in J. Léveillé (dir). *À la croisée des chemins: le développement régional et l'aménagement urbain*, Cahiers scientifiques de l'ACFAS, p.59-99.

Plan de cours non officiel

25 août 2021 (20h56)